

91, avenue de la république 75011 PARIS Tél.: 01 48 06 80 81 Fax: 01 48 06 43 42 Web: www.fnsa-vanid.org

CONGRES FNSA 2015

Du Mercredi 30 septembre 2015

Au Palais des papes (Avignon)

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION SYNCRA

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Note liminaire: Pour des raisons d'accident grave de train, le Président Gilles GIORA n'a pu arriver à temps pour la tenue de cette Assemblée Générale. Il a mandaté Bernard NUCCI Vice-Président du SYNCRA pour présider en ses lieux et place la présente Assemblée Générale ainsi que le Conseil d'Administration et présenter son rapport moral et financier et procéder aux élections statutaires.

Madame, Monsieur et Cher Adhérent,

Comme chaque année, notre Assemblée Générale se tient dans le cadre du Congrès de la FNSA à laquelle notre syndicat est affilié.

Notre assemblée générale comprendra deux points, le rapport moral et financier et le renouvellement de notre conseil d'administration.

Notre conseil d'administration se réunira ensuite pour élire notre bureau et nos représentants au conseil d'administration de la FNSA

Je vous propose donc d'ouvrir notre assemblée générale en commençant par le rapport moral et financier préparé par le Président Gilles GIORA.

1- Rapport moral et financier de Bernard NUCCI Vice-Président du SYNCRA

Je vais commencer ce rapport moral en vous donnant état des principales actions menées par notre syndicat.

Comme vous le savez, notre activité du contrôle des réseaux est très encadrée par de nombreux textes tant réglementaires que normatifs et techniques.

Au cours de ces dernières années l'ensemble de ceux-ci ont fait l'objet de révision.

La norme EN 17020 tout d'abord qui a profondément changé et qui rappelons le, regroupe toutes les questions auxquelles doivent répondre les entreprises pour être accréditées.

Cette modification a nécessité une adaptation dans le fonctionnement de nos entreprises notamment l'évaluation de nos responsables techniques qui n'est pas sans poser quelques difficultés pour nos petites entreprises.

Le guide technique ASTEE qui datait de 2005 a été également complétement repensé et revu et s'applique depuis le 1^{er} juillet 2015. Il a nécessité plus de 3 ans de travail et des journées de négociations pour aboutir à un consensus.

La norme EN 1610 qui régit les modalités de nos contrôles d'étanchéité et où des évolutions dans les process ont pu être enregistrées et validées. Sa sortie est attendue de façon imminente.

La révision de l'arrêté du 22 juin 2007 qui après une longue gestation est enfin sortie le 21 juillet 2015.

Le toilettage des textes n'est toutefois pas fini, puisque nous avons engagé la révision du fascicule 70 qui devrait prendre encore quelques temps.

Sur l'accréditation elle-même, on note un accroissement du nombre d'accrédités qui s'établit à ce jour à 78 entreprises.

Si les régions du Sud de la France étaient un peu en reste pour l'imposer alors qu'elle était obligatoire depuis 2007, on constate que les agences de l'eau, qui en sont les grands financeurs, y sont beaucoup plus attentives qu'auparavant et on ne peut que s'en réjouir.

Par contre, la modification de la portée d'accréditation décidée par le COFRAC le 10 juin 2015 pour application le 1^{er} juillet 2015, n'est pas sans inquiéter. Elle a fait l'objet d'une réaction très rapide du syndicat et les discussions sont en cours pour en modérer l'impact pour nos entreprises. Pour faire court, l'enjeu est de taille car il s'agit entre autre de maintenir la référence aux textes et notamment le fascicule 70 qui détermine le nombre et les modalités des essais.

Outre ces actions auprès du COFRAC, nous avons également redynamisé notre commission technique pour proposer des outils de gestion à nos entreprises. Ainsi des QCM pour les inspecteurs ont été élaborés pour les 3 types de contrôle. Les travaux se poursuivront par la révision des CCTP proposés par la profession et l'actualisation de notre charte déontologique.

Au niveau conjoncturel, les prix restent toujours extrêmement bas dans certaines régions.

Concernant les évolutions, d'autres marchés s'offrent à nous, celui de la gestion patrimoniale des réseaux sur laquelle beaucoup d'entre nous se penchent mais nous ne sommes pas les seuls.

Au niveau du rapport financier,

Les produits se sont élevés à 5 458,33 € et correspondent pour 1 928,33 € au reversement de la partie propre des cotisations revenant au syndicat (5 % du montant) et 3 530 € de rétrocession de QSE sur les formations que nous avons organisé.

Les dépenses ont principalement été consacrées en 2014 à des frais de réunions et réception (1 365,24 €), quote-part cotisation Afnor (751,49 €).

L'excédent est de 3 341,61 € , portant les réserves du syndicat à 13 801,17 € inscrites au passif de la FNSA.

Je vous remercie de votre attention et avant de passer au point suivant de notre ordre du jour, je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport moral et financier.

Le rapport moral et financier est approuvé à l'unanimité sans observation.

2- Renouvellement des membres du CA (15 postes au maximum)

L'ensemble des administrateurs sortants ont renouvelé leur candidature pour un nouveau mandat.

Se sont donc portés candidats au Conseil d'Administration et sont élus à l'unanimité pour un mandat de 3 ans :

José BOUTILLIER (SATER)

Guillaume CLEMENT (RESOLOGY)

Ludovic COUAILLIER (CIG)

Nathalie COULPIER (SRA SAVAC Vichy)

Loïc DURANDEAU (SANITRA FOURRIER)

Fabrice ERVAL (SARP IIe de France)

Guy EVEILLEAU (SARP Ile de France)

Jacques FERRAND (SRA SAVAC Roanne)

Gilles GIORA (IDETEC)

Alexandre GIUDICELLI (SANITRA SERVICES)

Marielle JANSSON-CHARRIER (CAE)

Yannick MACHEIX (IVC MACHEIX)

Yannick NORMANT (COLAS IIe de France)

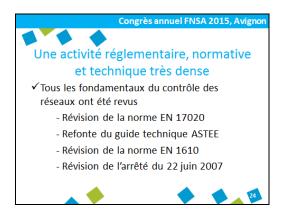
Bernard NUCCI (MALEZIEUX)

Patrick THIBEAUD (SANITRA FOURRIER Cholet)

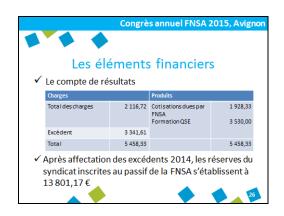
Sans autre point à l'ordre du jour, Bernard NUCCI lève la séance et invite le nouveau conseil à se réunir pour élire le bureau.

Annexe: Slides de l'AG











CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration nouvellement élu procède à l'élection de son bureau.

1- Election de membres du bureau

Sont candidats et sont élus à l'unanimité pour un mandat de 3 ans :

Gilles GIORA (IDETEC): Président Bernard NUCCI (MALEZIEUX): Vice-président Fabrice ERVAL (SARP IIe de France): Vice-président Guillaume CLEMENT (RESOLOGY): Trésorier Patrick THIBEAUD (SANITRA FOURRIER): Secrétaire Loïc DURANDEAU (SANITRA FOURRIER): Membre Alexandre GIUDICELLI (SANITRA SERVICES): Membre Yannick MACHEIX (IVC MACHEIX): Membre

2- Election des représentants du SYNCRA au CA de la FNSA

Bernard NUCCI rappelle qu'en sus du président du syndicat, membre de droit du CA FNSA, le syndicat dispose de 3 postes.

Sont élus à l'unanimité pour un mandat de 3 ans comme représentants du syndicat au CA FNSA:

Gilles GIORA (IDETEC)
Fabrice ERVAL (SARP IIe de France)
Alexandre GIUDICELLI (SANITRA SERVICES)
Bernard NUCCI (MALEZIEUX)

Bernard NUCCI remercie les administrateurs et sans autre point à l'ordre du jour lève la séance.
